



COORDINATION INTER-ASSOCIATIVE

DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION (CLE)

ANNUAIRE DES ACTEURS SOCIAUX

A AJACCIO

Institutionnels

Professionnels

Bénévoles des associations

humanitaires, caritatives et solidaires

juin 2018

La Communauté d'agglomération du pays ajaccien (CAPA) et la Mairie d'Ajaccio- Actions sociales

CAPA

Immeuble Alban, Bâtiment G
18, rue Antoine Sollacaro, 20.000 Ajaccio
Tél : 04 95 52 95 00
Mail : contact@ca-ajaccien.fr
Site : www.ca-ajaccien.corsica

La CAPA exerce de plein droit en lieu et place des communes membres des compétences obligatoires, optionnelles ou complémentaires. **L'aménagement de l'espace, le développement économique, l'équilibre social de l'habitat, la politique de la ville sont les quatre compétences obligatoires qui lui sont transmises.** L'action sociale d'intérêt communautaire est l'une des compétences optionnelles qu'elle a choisi d'exercer.

La CAPA est donc un territoire de compétences au service des habitants. Cette intercommunalité joue un rôle fondamental de mise en cohérence des politiques publiques engagées avec pour but de construire un territoire autour de l'excellence. Aménagement du territoire, développement économique et numérique, mobilité et transport, habitat, eau, assainissement, protection de l'environnement, gestion des déchets, en sont les principaux domaines d'intervention. Aujourd'hui, plus que jamais, la CAPA est le maillon indispensable à l'amélioration et la préservation de la qualité de vie des villes et villages de ce territoire aux multiples atouts.

Les 46 conseillers communautaires de la CAPA, dont le président est le maire d'Ajaccio, sont des élus municipaux représentant la Ville d'Ajaccio et neuf communes : Afa, Alata, Appieto, Cuttoli, Pieri, Sarrola-Carcopino, Tavaco, Valle di Mezzana, Villanova.

I- Le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

Responsable CIAS et Direction des affaires sociales : Barbara Serreri

3 rue Sœur Alphonse 20000 Ajaccio
Tél : 04 95 51 52 88
Fax : 04 95 21 64 17
Accueil du lundi au vendredi
de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00
b.serreri@ville-ajaccio.fr

I-1 Le CIAS

Le 1er janvier 2018 a vu la naissance d'un nouvel outil au service du territoire : le Centre intercommunal d'action sociale du Pays Ajaccien (CIAS) qui succède au CCAS d'Ajaccio. Partenaire, jusque lors, du quotidien des habitants de la Ville d'Ajaccio, il doit désormais répondre aux besoins de la population du Pays Ajaccien regroupée dans la communauté d'agglomération du pays ajaccien (CAPA), en proposant à l'échelle intercommunale l'ensemble de ses services et de ses compétences. Cette démarche est menée aujourd'hui avec la volonté d'afficher une solidarité sans faille entre les territoires et les habitants.

Le CIAS exerce de plein droit un large champ de compétences allant des situations d'urgence de personnes fragilisées au développement social, composante du projet de territoire. Pour répondre à l'ensemble des problématiques sociales du territoire de la CAPA qui vont de la précarité, au soutien des seniors, tout en passant par l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle, il est désormais : « le guichet unique en matière d'action sociale ».

Plusieurs associations, membres de la Coordination inter-associative de lutte contre l'exclusion (CLE) sont membres du CIAS : Secours catholique, Secours populaire, Croix-Rouge, Falep.

I-2 Le Projet Social Intercommunal 2018-2020

Document téléchargeable à partir du site : www.ca-ajaccien.corsica/cias

Le projet social intercommunal, voté à l'unanimité le 22 février 2018, est le fruit de la volonté politique de guider l'action collective en matière de social. L'enjeu majeur de ce projet est également de doter la CAPA d'une gouvernance sociale qui en fera l'interlocuteur privilégié de la Collectivité de Corse.

La CAPA comme pivot de l'action sociale de proximité

L'ambition affichée du projet social intercommunal et de faire de la CAPA un pivot de l'action du territoire en matière de politique sociale pour toujours plus d'efficacité.

Concerté avec les élus et les partenaires institutionnels, associatifs, partenaires, acteurs locaux, en proximité avec les populations le projet social intercommunal cherche également à promouvoir une gouvernance éclairée de l'action sociale. Pour répondre à des enjeux comme l'isolement, la précarité, les difficultés d'insertion ou le vieillissement de la population, le projet social constituera une véritable feuille de route pour 3 ans.

Construit autour de 4 axes : jeunesse, seniors, précarité et gouvernance, il propose un certain nombre

d'actions pour répondre à ces grandes problématiques de notre territoire.

Des exemples d'actions concrètes en accord avec les besoins de la population

Parmi les pistes envisagées en faveur de la jeunesse, sont proposés des **chantiers éducatifs** sur des sites remarquables du Pays Ajaccien, des **informations collectives dans les établissements scolaires**, les associations, les mairies sur le **dispositif ERASMUS** qui est un véritable plus en matière de formation. Pour les seniors, parmi l'ensemble des actions proposées, le projet social promeut une **facilitation de l'accès à l'information** pour les questions de dépendance physique ou d'accès au soin et les animations déjà organisées par le CIAS seront renforcées. Enfin, concernant la précarité, le projet social envisage la **création d'une fonction de médiation à la mobilité avec des jeunes en service civique** et va proposer l'élaboration d'une **politique tarifaire différenciée pour les transports avec les acteurs sociaux**.

II- Permanence des assistantes sociales

Il est possible de rencontrer l'assistante sociale de son quartier d'habitation les mardis entre 8h30 et 12h :

- **Secteur Sanguinaires / Centre ville** : rendez-vous au CIAS - Rue Sœur Alphonse - les 2ème et 4ème mardis du mois - Tél. : 04 95 51 52 88
- **Secteur Saint Jean / Les Cannes** : rendez-vous au CIAS - Rue Sœur Alphonse - les 1er et 3ème mardis du mois- Tél. : 04 95 51 52 88
- **Secteur Salines / Finosello** : rendez-vous au Centre Social des Salines - Résidence « Petra di Mare » - les 2ème et 4ème mardis du mois - Tél. : 04 95 21 15 67
- **Secteur Mezzavia / Aspretto** : rendez-vous au Centre Sociale des Salines - Résidence « Petra di Mare » - les 1er et 3ème mardis du mois- Tél. : 04 95 21 15 67
- **Secteur Rural** : contactez le CIAS au 04 95 51 52 88 pour connaître les permanences

Recommandation : pour un premier entretien, se munir de pièces d'identité et du numéro allocataire de la CAF. Selon la nature de votre demande des pièces complémentaires pourront vous être demandée.

III- Les aides légales

Ces dossiers peuvent être traités à la Mairie d'Ajaccio qui travaille en étroite collaboration avec les organismes partenaires en constituant les demandes et en les transmettant aux autorités décisionnelles compétentes, telles que le Conseil départemental, les organismes de Sécurité Sociale ou autres.

Accueil public : de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00, du lundi au vendredi.

CIAS— 3 rue sœur Alphonse 20000 Ajaccio. Tél. : 04 95 51 52 88, Fax. : 04 95 21 64 17

Personne Ressource : **Jean-Pierre GIOCANTI**

RSA : Le CIAS est service instructeur de la demande de RSA qui est ensuite transmise au Conseil Départemental de Corse du Sud. L'allocation est réservée aux personnes dépourvues ou ayant peu de revenus, *versée par la CAF après accord du Conseil Départemental*. La personne doit obligatoirement résider en France de manière stable et régulière pour la percevoir.

Allocation Personnalisée d'Autonomie (à domicile) APA : prestation versée par le Conseil Départemental, elle s'adresse **aux personnes âgées de soixante ans et plus**, résidant de manière stable sur le territoire français et ne pouvant plus, ou difficilement, effectuer les actes essentiels de la vie courante (selon leurs degrés de dépendance physique ou psychique), comme se déplacer, s'habiller, préparer ses repas, etc... Cette allocation permet de financer, les différentes aides liées à leur perte d'autonomie (emploi d'une aide à domicile, portage des repas, aides techniques etc...).

Il n'y a pas de conditions de ressources, mais l'aide sera plus ou moins importante pour ceux dont les revenus sont élevés.

Aides ménagères (aide à la toilette, ménage...) pour les **personnes âgées d'au moins 60 ans** (entre 60 ans et 65 ans, certificat médical obligatoire).

Cette aide est financée par le *Conseil Départemental* si les revenus sont inférieurs à 800 euros pour une personne ou 1242 euros pour un couple. Si les revenus sont supérieurs à ces montants, vous pouvez vous adresser auprès de vos caisses de retraites.

Allocation de solidarité aux personnes âgées ASPA (*Service de l'allocation aux personnes âgées SASPA -Caisse des Dépôts et Consignations de Bordeaux*) : pour les **personnes âgées de 60 ans et plus** (certificat médical obligatoire entre 60 et 65 ans ou décision de la MDPH attestant un taux d'invalidité supérieur ou égal à 50%) **n'ayant jamais cotisée auprès d'un régime de retraite et ne bénéficiant pas d'une pension de réversion**, résider de façon stable et régulière sur le territoire français.

Placement en établissement pour personnes âgées et handicapées dont les revenus ne permettent pas de couvrir la totalité des frais d'hébergement. 85% (70% pour les personnes handicapées) des revenus du demandeur sont versés à l'établissement. Une enquête est également effectuée auprès des obligés alimentaires (descendants) afin de déterminer une éventuelle participation. Le *Conseil Départemental* prendra à sa charge les frais restants.

Couverture Maladie Universelle : la CMU permet aux personnes ayant de faibles revenus, d'accéder à une complémentaire santé gratuite (Plafond mensuel pour une personne : 720 euros).

Aide pour une complémentaire santé : elle s'adresse aux personnes dont les revenus sont supérieurs au plafond CMU (plafond mensuel pour une personne : 973 euros). Elle prend en charge une partie du contrat de complémentaire santé.

Domiciliation du courrier : permet à toute personne sans domicile stable ou fixe de disposer d'une adresse administrative indispensable pour solliciter des aides de la CAF :

CIAS, 3 rue Sœur Alphonse, 20 000 Ajaccio. Tél : 04 95 51 52 88
Du lundi au vendredi, de 13h30 à 16h30

IV- Service aux seniors

CIAS Anziani, Cité Grossetti,
Boulevard Lantivy, 20 000 Ajaccio
Tél : 04 95 51 52 88
Ouverture au public, du lundi au vendredi de 8h à 17h

Pour toute participation aux activités du CIAS Anziani, il est nécessaire d'être adhérent. L'adhésion est annuelle et gratuite. Conditions : être retraité et/ou avoir plus de 60 ans, résider sur le territoire de la CAPA, et remplir le bulletin d'inscription, à partir du 15 septembre,

IV-1 Pôle Seniors d'Ajaccio : la Maison des aînés

Personne ressource : Marie-Louise LBOUGRE, responsable du Pôle Séniors
Maison des Aînés, Cité Grossetti - 20000 Ajaccio
Tél. : 04 95 25 13 46 , Fax. : 04 95 25 55 24
Ouverture au public, du lundi au vendredi : de 8h00 à 17h00

Le pôle regroupe plusieurs services aux Seniors :

- **Le Panier de la solidarité** pour les personnes âgées vivant sous le seuil de pauvreté. Un entretien préalable avec un travailleur social permet de rencontrer la personne et de mieux évaluer sa situation sociale et financière, déterminer la fréquence de retrait du panier, son contenu et notamment d'évaluer si cette personne souffre d'isolement. L'aide reçue permet de faire faire des économies et d'agir sur le budget des retraités afin d'éviter tout endettement. Sont pris en compte les conditions matérielles des bénéficiaires (micro-ondes, frigidaire, four, etc.). Les personnes âgées retirent leur panier ou mandatent leur aide à domicile ou peuvent se faire livrer si elles n'ont pas la possibilité de se déplacer.
- **Le portage des repas** pour favoriser le maintien à domicile des Séniors (plus de 60 ans) et des handicapés. Il préserve le lien social et veille à l'équilibre alimentaire et au bien vieillir des personnes âgées. Un repas est livré chaque matin du lundi au vendredi et de deux le samedi (un pour le Samedi et un pour le Dimanche. Il est confectionné en liaison froide, présentés dans des barquettes operculées et livrés par des véhicules frigorifiques. Le coût du repas est calculé en fonction des revenus,
- **Le Rdv de la Fraternité ; espace de convivialité** aménagé et ouvert de 09h30 à 16h45 du lundi au vendredi où l'on peut consommer des boissons non alcoolisées et organiser des manifestations, des conférences des ateliers. Des rencontres à thèmes y sont organisées. L'entrée est libre et ne nécessite pas d'adhésion.
- **Le Conseil Consultatif des Retraités de la Ville d'Ajaccio**, constitué des personnes retraitées volontaires qui assistent régulièrement aux animations proposées par le CCAS et/ou les associations faisant parties du Comité de pilotage. Réunion mensuelle. Groupes de travail thématiques (solidarité, prévention, canicule..).
-

IV-2 Animation à la Maison des Aînés

Exemples d'activités : Atelier sportif, Thé dansant, Aquagym, Atelier cuisine, Cours de zumba, d'histoire de l'art, remue-méninge, jeux de cartes, etc.

Ric'ordi - Les Aînés parlent aux Aînés... et aux autres

Afin d'informer un plus large public et de communiquer sur toutes les animations proposées par la Maison des Aînés, les bénévoles proposent de tout vous dire sur le blog : www.ricordi.webnode.fr

IV-3 Transport à la demande

Le service est disponible du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 sous réservation. Il est ouvert aux retraités du Pays ajaccien sous certaines conditions :

- Résider en Pays Ajaccien
- Avoir une impossibilité d'utiliser les transports en commun
- Ne pas posséder de véhicule personnel ou ne plus pouvoir l'utiliser
- Ne pas souffrir d'un handicap moteur
- Réserver son déplacement à l'avance

De plus, il est nécessaire de :

- Etre adhérent au CIAS Anziani
- Remplir une fiche de renseignements à déposer au CIAS
- Fournir les justificatifs demandés : avis d'impôts, justificatif de domicile, bulletin de pension de retraite, certificat médical.

Les réservations sont prises à la semaine avant le jeudi 12h00. Les retraités sont pris en charge devant chez eux, et doivent être présents à l'arrêt 5 min avant l'horaire de départ prévu. Ils sont déposés par ailleurs uniquement aux arrêts déterminés au préalable : CIAS Anziani, centres sociaux du Pays Ajaccien, associations de personnes âgées ou de loisirs, visite de deuil ou messe d'enterrement, place du marché, cinéma, coiffeur ou salon d'esthétique, dentiste, pharmacie, RDV radio, échographie, cimetière.

VI-2 Centres sociaux

Activités, horaires et jours d'accueil sont susceptibles de changement durant l'année. Pour plus d'informations, téléphoner directement à la Maison du secteur qui vous concerne.

2.1 - Maison de quartier des Cannes

Rue François Simongiovanni, 20090 AJACCIO
Téléphone : **04 95 76 86 03**

Services

- **Accueil (information, aide constitution de dossiers...) + actes administratifs** : du lundi au vendredi : 8 h30 -12h ; 13h30-16h30
- **A Rundingella** : jeudi : 9h-11h
- **PMI, consultations médicales** : jeudi 9h-12h, un fois par mois
- **CIAS Boutique puériculture** : jeudi 9 h - 12 h, une fois par mois
- **Association Sportive Culturelle des Cannes** : lundi et jeudi : 16h30-18h30
- **Mission locale** : mercredi 13h30-16h
- **CIAS Epicerie éducative** : jeudi 13h30-16h30 une fois par mois

2.2 - Centre social de Saint-Jean

Avenue Moncey, 6 rue Cardinali- Avenue Moncey - 20090 Ajaccio

Jours et horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 21h (associations multi-activités sur centre de 10h à 18h, un samedi par mois)

Téléphone : **04 95 10 91 80**

Accueil : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19 heures

Services

- **Mission Locale : premier mercredi du mois de 14h à 17h** . Accueil, information, orientation et accompagnement pour aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle.
- **A Prova** - Coopérative d'activités et d'emploi. Le premier mercredi du mois de 9h à 12h.
- **Information — Conseil** : Journées d'information du Service Communal d'Hygiène et de Santé pour la sensibilisation à l'hygiène de vie, à la nutrition, à la santé, aux dangers du tabac, de la drogue et de l'alcool : **une fois par mois**.
- **Eco-Conso** : Sensibilisation aux modes de consommation, aux moyens de réduire les déchets et la pollution de l'air intérieur...

N.B : Les horaires et les jours d'accueil (services et activités) sont susceptibles de changement, de nouvelles activités et services peuvent également se mettre en place tout au long de l'année. Pour plus d'informations : contacter au 04.95.10.91.80 (accueil physique et téléphonique tous les jours du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h)

2.3 - Centre social des Salines

Résidence Petra di Mare BT G, avenue Maréchal Juin- 20090 Ajaccio

Téléphone : **04 95 20 30 59** @ cs.salines@ville-ajaccio.fr

Direction : Marie-Jeanne MINICONI et Franck DUBERNET

Accueil : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 12h45 à 19h

Certaines activités peuvent se dérouler au-delà de 19h et exceptionnellement le samedi et le dimanche.

Services

- **Permanence assistante sociale, secteur Salines-Pietralba-Finosello** (Centre Intercommunal d'Action Sociale), **tous les mardis de 13h30 à 16h30** (pré accueil à partir de 13h30) et/ou sur RDV
- **Permanence assistante sociale, secteur Bodiccione-Mandarine-Mezzavia-Vazzio-foyer ADOMA** (Centre Intercommunal d'Action Sociale), **tous les mercredis de 9h à 12h** (pré accueil à partir de 8h30) et/ou sur RDV
- **Pré-accueil social**, tous les jours de 8h30 à 12h et de 12h45 à 16h30
- **Accueil accès aux droits**, tous les jours de 8h30 à 12h et de 12h45 à 16h30 : information, délivrance et/ou aide à la constitution de dossiers administratifs (CMU, APA, demande de logement...)
- **Etat civil**, tous les jours de 8h30 à 12h et de 12h45 à 16h30 : délivrance de dossiers CNI et passeport / par délégation de signature du Maire : certificat de vie, authentification de signature, certification conforme

- **Permanence médiateur social FALEP**, tous les mardis de 9h à 12h
- **Permanence Mission Locale**, les deuxièmes mercredis du mois de 13h30 à 16h30
- **Permanence de l'ADIL**, les troisièmes jeudis du mois de 9h30 à 11h30
- **Consultation de nourrissons**, le mardi de 8h30 à 12h (**PMI CdC**)
- **Ateliers de Savoirs Socio Linguistiques**, deux demi-journées par semaine (**GRETA de la Corse du Sud**)
- **Boutique puériculture/coin des parents (CIAS)**, le dernier jeudi du mois de 9h à 11h30

N.B : Les horaires et les jours d'accueil (services et activités) sont susceptibles de changement, de nouvelles activités et services peuvent également se mettre en place tout au long de l'année. Pour plus d'informations : contacter au 04.95.20.30.59 (accueil physique et téléphonique tous les jours du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 12h45 à 19h) ou par mail à cs.salines@ville-ajaccio.fr

2.4 - Maison de services au public (MSAP) Ajaccio : Jardins de l'empereur

Tour Napoléon, Avenue de la Grande armée, 20000 AJACCIO
Téléphone : 04 95 10 25 01
n.martelli@ville-ajaccio.fr
Accueil du lundi au vendredi : 8h-16h

Convention, **signée le 9 décembre 2017**, entre la Ville d'Ajaccio, la Capa, le préfet de Corse-du-Sud, la Caf de la Corse-du-Sud, Pôle Emploi, la Caisse Primaire d'assurances maladie de Corse-du-Sud, l'AFPA, le délégué du défenseur des droits.

Accueil de premier niveau du public : CAF, CPAM et Pôle Emploi.

Relais actes administratifs de l'Etat Civil - Relais Allo Mairie - Point Relais colis

Point d'attente assise et un espace confidentiel

Espace informatique : avec accès à internet en haut débit, un point multimédia connecté, une imprimante et un scanner.

Médiathèque en relation étroite les structures culturelles de la ville (l'Espace Diamant, le Palais Fesch-musée des beaux-arts), ainsi qu'avec le centre social référent, l'association du quartier, les écoles primaires et le collège de secteur.

Tél : 04 95 53 40 40

Ouverture :

10h-18h30 de mardi à vendredi

10h-17h le samedi

Permanences :

- **Mission Locale pour les jeunes de 16 à 25 ans:** 2ème et 4ème jeudi après-midi du mois : 14h à 16h.
- **AFPA :** 1er jeudi du mois : 9h30 à 12h.
- **Défenseur des droits :** 1er mardi du mois : 14h à 16h
- **Ava Basta :** les 2ème et 4ème mercredi du mois : 9h à 12h
- **ADMR (service d'aide à la personne) :** 1^{er} et 3^{ème} vendredi du mois : 14h à 16h

2.5 Maisons de service public

- **MSP de la Résidence des Iles** : 1 rue de l'Archipel. Téléphone : 04 95 21 69 20
- **MSP de Mezzavia** : Téléphone : 04 95 22 17 97

Les MSP/MSAP sont des structures de proximité sur lesquelles sont déployés certains services municipaux afin de rapprocher les usagers de l'administration. Non seulement elles délivrent des **actes administratifs** mais, comme les centres sociaux, leur mission est aussi :

- l'**accueil**, l'information et l'orientation du public,
- l'**accompagnement** des usagers à l'utilisation des services en lignes des opérateurs partenaires (facilitation numérique) ,
- l'**accompagnement** des usagers à leurs démarches administratives (facilitation administrative),
- la **mise en relation** des usagers avec les opérateurs partenaires,
- l'**identification** des situations individuelles qui nécessitent un porter à connaissance des opérateurs partenaires.

V- L'habitat

La CAPA, chef de file de la politique de l'habitat sur le Pays Ajaccien, poursuit un double objectif, répondre aux besoins en logements et permettre aux communes de construire des logements locatifs sociaux. Pour satisfaire cette ambition, de nombreux outils ont été développés. C'est le cas notamment de l'observatoire de l'habitat qui permettra à terme d'évaluer les besoins en logements sur tout le territoire communautaire pour appuyer une politique d'aménagement cohérente. Un règlement d'aides aux communes permet quant à lui d'impulser la création de logements par les opérateurs agréés en complétant financièrement des dispositifs déjà existants.

Cette mesure permet à la CAPA de soutenir des projets en faveur du développement durable en matière de foncier et de consommation énergétique.

1 La Maison de l'habitat durable et Plate-forme de rénovation énergétique

Espace Alban, 18 rue Antoine Sollacaro, Bâtiment G, 20090 Ajaccio

Tél: 04 95 52 53 26

Mail: habitatdurable@ca-ajaccien.fr

Site internet: www.habitatdurable-capa.fr

2 L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Direction de l'habitat, Espace Alban Bâtiment G, 18 rue Antoine Sollacaro

20090 Ajaccio. Tél : 04 95 51 52 74

Informations complémentaires : voir chapitre contacts utiles : logement

VI- Mission Handicap et Pôle accessibilité

Responsable : Murielle Auneau,, 3 rue Sœur Alphonse.

Mission Handicap : tél : 04 95 51 52 88 ; ccas@ville-ajaccio.fr;

Pole accessibilité : DGST/DAGRU 6 Boulevard Lantivy, 20000 AJACCIO

Tél : 04 95 22 96 13 ; [Pole accessibilité : m.auneau@ville-ajaccio.fr](mailto:m.auneau@ville-ajaccio.fr)

Cette mission est chargée de mettre en œuvre les actions suivantes :

- L'information des usagers et des associations en matière de droits, de lieux accessibles, les organismes en charge des politiques du handicap ;
- L'organisation, en partenariat avec les autres services communautaires, d'événements en direction des personnes handicapées pour un accès à la culture, aux loisirs et aux sports ;
- La centralisation et le suivi des actions mises en œuvre par la CAPA (travaux, élaboration des plans et schémas, mise en œuvre de la loi du 11/02/2005...).

VII- Relation avec les Associations

Responsable Animation : Causse Emanuelle

3 rue Michel Bozzi 20000 Ajaccio

Tél : 04 95 10 63 32

Courriel : relaisdesassociations@ville-ajaccio.fr ; e.causse@ville-ajaccio.fr

Site web : www.ajaccio.fr/Actualites-du-relais-des-Associations

Responsable Finances : Giordani Ghislaine

3 rue michel Bozzi 20000 Ajaccio

Tél : 04 95 10 63 32

Courriel : g.giordani@ville-ajaccio.fr

Collectivité territoriale unique de Corse (CTU)

La nouvelle assemblée territoriale qui a vu le jour le 1er janvier 2018 a fusionné les conseils départementaux corses (Corse-du-Sud et Haute-Corse) et la Collectivité territoriale de Corse (CTC).

Parallèlement à la mise en place de la CTC, le Conseil Economique, Social Environnemental et Culturel de la Corse (CESEC), instance consultative indépendante politiquement, a été installé le 1^{er} mars 201. Il a été élargi à 63 membres afin d'intégrer davantage la diversité de la société civile. Plusieurs représentants des associations membres de la Coordination inter-associative de lutte contre l'exclusion (CLE) en sont conseillers. Les centres d'hébergement et les associations de lutte contre la précarité y sont représentés par Dr François Pernin, président de la CLE.

I- Services sociaux 2A : 04 95 29 82 99

Associations caritatives et humanitaires

FICHE 10- Santé

Médecins du monde

Deux permanences d'accueil médico-social pour les personnes sans domicile fixe : accueil personnalisé, entretien social (ouverture de droits, accompagnement), consultation médicale, orientation médico-psychologique (PASS, UMAPP, centre dentaire mutualiste), Pharmacie humanitaire internationale (PHI) : délivrance gratuite de médicaments, pause- café, discussion, information, douche, laverie, distribution de matériel (sacs de couchages...)

- **Le vendredi de 14h à 17h**

CASO délégation régionale de Corse dans les locaux du Secours catholique

Adresse : 6 Boulevard Danièle Casanova, 20000 Ajaccio

Téléphone : 04 95 51 28 93

Courriel : mdmcorse@wanadoo.fr

stephane.comiti@medecinsdumonde.net

- **Le mardi de 14h à 17h**

Dans les locaux Stella Maris de la FALEP A (Dr François Natali, Dr Florence Louiset)

Adresse : Résidence Binda, rue des Primevères, 20090 Ajaccio

Tel : 04 95 21 4197 - Fax : 04 95 21 23 03

Courriel : falep2a@wanadoo.fr

- **Téléphone mobile en cas d'urgence: 06 67 95 08 02 (Dr Stéphane Comiti)**

Aiutu Corsu (Sida)

Hôpital Eugénie - 1 rue Colomba - BP 64 - 20176 AJACCIO

Tél 04 95 29 94 29 - Email info@aiutu-corsu.org

Personne Ressource : Mme Marcaggi Présidente 06 14 75 47 45

Objectif : soutenir les personnes vivant avec le VIH/SIDA, afin de leur permettre d'améliorer leur état de santé, (soutien psychologique, accompagnement aux démarches du quotidien, aide économique et financière, nutrition etc...).

Corsica Sida

Résidence les Colombes, Chemin Candia 20090 AJACCIO

Tél : 04 95 20 25 88

Personne ressource : Mme Dany Papi

fax : 04 95 23 35 15

- Aide aux malades
- Prévention dans le milieu de la prostitution
- Prévention en direction des ados

Ligue contre le cancer-Comité de Corse du Sud

Espace Suzanne Chaigne

Résidence A Sposata II Bât. D, Route du Stiletto, 20090 Ajaccio

Tél. : 04 95 21 46 04

cd20a@ligue-cancer.net

<http://www.ligue-cancer2a.fr>

Acteur de Santé Publique et Force de Proposition, La Ligue contre le cancer, Association fondée en 1918, Loi 1901, reconnue d'utilité publique, est le seul acteur indépendant à lutter sur tous les fronts de la maladie :

- **Chercher pour guérir** : financement de programmes de recherche sur les risques aggravés du cancer du sein, les cancers des enfants
- **Prévenir pour protéger** : ateliers nutrition, tabac, soleil dans les collèges, ouverture de 11 plages sans tabac en Corse du Sud, réunions d'information sur le dépistage organisé du cancer du sein et du côlon dans le rural, conférences....
- **Accompagner pour aider** : aides financières aux malades, 5 studios thérapeutiques pour accueillir des malades en chimiothérapie ou radiothérapie à Ajaccio, soins de support (sevrage tabagique, sophrologie, nutrition, hypnose ...)
- **Mobiliser pour agir** : « Marchons tous avec les femmes » d'Octobre Rose, le « Côlon Tour » de Mars bleu, contre les cancers du sein et du côlon, l'Urban Trail L'Àiaccina pour promouvoir le sport comme hygiène vie, 31 mai, Journée Internationale contre le tabac....

La Marie- Do, association de lutte contre le cancer

1 Allée des plages, Les Hauts de la Résidence du Golfe, 20 166 Porticcio

Tél.: 07 69 58 90 25 ;

Courriel : asso.lamariedo@gmail.com

L'association loi 1901 agit dans 4 directions :

- financer des projets de Recherche menés par les équipes labellisées de l'Institut Paoli-Calmettes, de La Timone de Marseille et de Castelluccio à Ajaccio),
- apporter des soutiens financiers aux malades et à leur famille,
- financer des d'équipements médicaux pour les hôpitaux de la région,
- participer au développement d'une meilleure information sur la prévention, le dépistage, les infos utiles...

Inseme -Transport des malades sur le continent

Bureau d'Information et d'Accompagnement de Corse-du-Sud :

3 Boulevard du Roi Jérôme - 20 000 AJACCIO

Courriel : bureau2a@inseme.org

Marie Jeanne CHIUDINO, chargée de mission, tel : 04 95 20 22 61

INSEME est une association Loi 1901 créée en 2009 qui soutient les personnes qui vivent en Corse (quel que soit leur âge et quelle que soit la pathologie concernée) et qui doivent se rendre sur le continent pour raison médicale dans le cadre d'une prise en charge par l'Assurance Maladie.

Association des paralysés de France-Corse APF-Corse

Délégation Départementale APF de Corse du Sud

40, Avenue Noël Franchini 20090 Ajaccio

Tél : 04 95 20 75 33

www.apf-francehandicap.org

<http://apf-corse.blogs.apf.asso.fr/>

Unafam (Union nationale de famille et amis de personnes malades et/ou handicapés psychiques)

Permanence téléphonique sur Ajaccio : 06 79 30 26 59

Dominique Andreani

Courriel : 20@unafam.org

<http://www.unafam.org>

L'Unafam est une association reconnue d'utilité publique, qui accueille, écoute, soutient, forme, informe et accompagne les familles et l'entourage de personnes vivant avec des troubles psychiques depuis 1963. Depuis sa création l'Unafam concentre son action au profit de l'entourage des personnes vivant avec des troubles psychiques sévères, essentiellement des personnes atteintes de schizophrénie, de troubles bipolaires, de dépressions sévères, de psychoses graves et de troubles obsessionnels compulsifs. Depuis plus récemment, l'Unafam reçoit les parents d'enfants et d'adolescents ayant des troubles psychologiques, des troubles psychiques ou des troubles du comportement.

CONTACTS UTILES

I- AIDE FINANCIERE

I-1 Caisse d'allocations familiales (CAF)

19 Avenue Impératrice Eugénie - 20306 AJACCIO Cedex. Tél : 0810 25 20 10
Service Accueil : Avenue Maréchal Juin, 20090 Ajaccio.
Du lundi au vendredi : 8h-16h
Informations complètes sur le site : www.caf.fr

Enfants/famille : Allocations familiales (AF), prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE), complément de libre choix d'activité (Clca), allocation de rentrée scolaire (Ars), allocation de soutien familial (Asf), complément familial (Cf), allocation différentielle (Ad), revenu de solidarité active (Rsa), assurance vieillesse du parent au foyer (AVPF)

Handicap : Allocation journalière de présence parentale (Ajpp), allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) (par MSPH), allocation aux adultes handicapés (Aah)

Logement : Allocation logement (Al), Aide personnalisée au logement (Apl), allocation de logement familiale (Alf), allocation de logement sociale (Als), Prime de déménagement, Prêt à l'amélioration de l'habitat

Revenu de solidarité active (RSA)

Prime d'activité : remplace le **RSA "activité" et la Prime pour l'emploi depuis le 1^{er} janvier 2016**

Sans domicile fixe : pour bénéficier des prestations CAF, il y a nécessité d'élire domicile auprès d'un centre communal ou intercommunal d'action sociale (Ccas ou Ccias) ou d'un organisme agréé afin d'obtenir une attestation d'élection de domicile.

I-2 Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Tout ménage souhaitant constituer une demande d'aide doit prendre attache **auprès de l'assistante sociale de son secteur d'habitation**. Les demandes font l'objet d'un examen deux fois par mois par la commission du FSL, instance pluri-partenariale qui réunit les représentants du Département de la Corse-du-Sud, de la Caisse d'allocations Familiales, d'associations, des bailleurs sociaux, des fournisseurs d'énergie et d'eau.

Aide attribuée sous conditions de ressources, sous forme de subvention ou de prêt à taux zéro. Dans le cadre d'un accès au logement, elle permet le paiement du premier loyer, du dépôt de garantie, des frais d'assurance, du déménagement, et l'achat de mobilier de première nécessité. Dans le cadre d'un maintien dans le logement, elles permettent la prise en charge de factures d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone, et de loyers impayés.

II- LOGEMENT

II-1 Maison de l'habitat durable -CAPA

Contact : Denis LLORCA_

d.llorca@ca-ajaccien.fr

habitatdurable@ca-ajaccien.fr

tél : 04 95 52 53 26

Site internet : www.habitatdurable-capa.fr

Adresse : Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien.

Espace Alban – 18 rue Comte Marbeuf – Bâtiments G et H

20000 Ajaccio

La Maison de l'Habitat Durable reçoit sur rendez-vous (04 95 52 53 26), dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien.

- lundi, mardi et mercredi : de 9h00 à 12h00
- jeudi et vendredi : de 14h00 à 17h00

Pour être informé des **dernières actualités en matière d'habitat** (réglementation, environnement, nouveauté technique, aides financières ...), et connaître les dates des conférences animées par la MHD, on peut s'inscrire à son « **Flash Info** » en envoyant sa demande par courriel à l'adresse suivante : habitatdurable@ca-ajaccien.fr

II-2 Agence nationale de l'habitat-ANAH

Terre-plein de la Gare, 20302 Ajaccio Cedex 9

Du lundi au vendredi : de 09h00 à 11h30

Téléphone : 04 95 29 08 68

Télécopie : 04 95 29 09 12

Site internet : <http://www.anah.fr>

Courriel : ddtm-anah@corse-du-sud.gouv.fr

Mission : l'Anah accorde des aides financières pour travaux sous conditions à des propriétaires occupants, bailleurs et copropriétés en difficulté. Elle est partenaire des collectivités territoriales pour des opérations programmées (Opah).

II-3 ADIL (Agence départementale pour l'information sur le logement) 2A

Immeuble Panero – Boulevard Dominique Paoli 20090 Ajaccio

Du lundi au vendredi : de 9 h à 12 et de 14 h à 17 h. La prise de rendez-vous est conseillée.

Tél : 04 95 20 85 25

Fax : 04 95 10 15 82

Courriel : adil.2a@orange.fr

Site internet : adil2a.org

Permanence Centre social des Salines, le 3ème jeudi de chaque mois, de 9h30 à 11h30.

L'ADIL assure une mission de service public consistant à renseigner gratuitement tout particulier (locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété ...) ou professionnel, sur les questions relatives au logement et à l'habitat, dans ses aspects juridiques, financiers et fiscaux. L'Agence réunit l'Etat, les collectivités locales, Action Logement, des organismes d'intérêt général, des professionnels publics et privés concourant au logement et des représentants des usagers. Agréée par l'Etat, l'ADIL a vu son rôle formalisé par la loi SRU du 13 décembre 2000 (Art. L 366-1 du CCH). Elle fait partie d'un réseau national géré par l'ANIL et composé de 79 structures. Les conseillers de l'ADIL sont des professionnels du droit. Elle a mis en place un **observatoire des loyers consultable sur son site : adil2a.org**

II-4 Bailleurs sociaux

Office public de l'Habitat de la Corse-du-Sud

7, av Colonel Colonna D'Ornano, BP 180, 20178 Ajaccio CEDEX 1

Tel : 04 95 22 10 42

oph@habitat2a.fr

La CLE, la Croix-Rouge et la Falep y sont représentés.

ERILIA

Avenue Maréchal Juin, Rés. Petra di Mare, 20090 Ajaccio

Tel : 04 95 22 11 64

www.erilia.fr

LOGIREM

Les Hauts de Bodiccione , Immeuble le Genévrier , 20090 AJACCIO

Tel : 04 95 22 08 79

II-5 CNL 2A (Fédération Départementale du Logement de la Corse du Sud)

Les Salines 1 Tour, 1 rue François Pietri, 20 000 Ajaccio

Tél.: 04 95 20 23 30

Fax: 04 94 25 90 71

Courriel: cnl2a@orange.fr

Permanences juridiques : lundi, mardi et jeudi : 14h à 16h

La Confédération Nationale du Logement compte environ 70 000 familles adhérentes et près de 700 représentants élus aux Conseils d'administration des organismes d'habitat social. Elle est présente dans 13 régions, organisée en 89 fédérations départementales qui regroupent plus de 4 600 amicales sur tout le territoire français. Elle siège dans toutes les instances de concertation et de médiation en matière de logement et de consommation. Elle s'appuie sur un important réseau d'amicales de locataires. Elle est également présente dans les instances départementales du logement et de la consommation. L'activité de la fédération se fonde sur la création et le développement d'amicales de locataires et de groupements d'usagers, la tenue de permanences juridiques et le renforcement de l'organisation.

II-6 ISATIS - Una Casa Prima : logement avec accompagnement

2, Rue des Pommiers, Montée St Jean, 20090 AJACCIO

Tél. 04 95 22 99 00

Courriel : ajaccio@isatis.org

Internet : <http://www.isatis.org>

Una Casa Prima est un **dispositif d'accompagnement médico-social pour adultes souffrant de troubles psychiques et sans domicile** en vue de leur proposer un logement dont la finalité est l'autonomie et l'insertion sociale (Service d'accompagnement médico-social pour personnes handicapées -SAMSAH ; prestations ponctuelles spécifiques- PPS).

Missions

- Favoriser l'accès à un logement autonome.
- Veiller à la continuité des soins.
- Mettre en place des actions de réadaptation psycho sociale.
- Mettre en place des actions de suivi de l'intégration dans le logement visant à une plus grande autonomie.
- Accompagner la personne dans ses démarches.
- Aider à la mise en oeuvre du projet de vie de la personne.
- Coordonner les actions médicales et sociales.

L'équipe de Una Casa Prima : une infirmière, une éducatrice spécialisée et une conseillère en économie sociale et familiale du lundi au samedi avec une astreinte téléphonique le dimanche.

L'objectif : L'agrément d'intermédiation locative permet au dispositif de proposer des logements captés dans le parc locatif public et/ou privé (capacité de 20 logements). L'objectif final est de permettre à la personne accompagnée d'acquérir suffisamment d'autonomie pour vivre seule dans un logement de droit commun par le biais d'un glissement de bail.

Modalités de l'accompagnement

- Visite à domicile régulière.
- Accompagnement extérieur avec la personne pour toutes les démarches nécessaires.
- Entretien individuel.
- Activités collectives.

Nature de l'accompagnement

En fonction de l'état de santé, de la situation sociale de la personne accédant au logement, nous identifierons ensemble ses priorités et ses besoins.

L'engagement mutuel sera formalisé par un **projet individualisé** à partir des objectifs déterminés avec la personne et en prenant en compte les préconisations et l'avis des différents partenaires.

Nous proposons un soutien, une aide, un accompagnement dans les domaines :

- * de la santé et de l'accès aux soins,
- * de la vie sociale et de l'accès aux droits,
- * du logement et de la vie quotidienne,
- * de l'insertion sociale et professionnelle.

Partenariat

Les étapes de l'accompagnement sont réalisées en partenariat avec différents acteurs du champ sanitaire, médico-social et social, comprenant le réseau associatif, immobilier, culturel, artistique, institutionnel, administratif, professionnel et de la formation.

Tout bailleur privé qui souhaite soutenir cette action peut contacter Isatis au 04 95 22 99 00 ou par mail sur ajaccio@isatis.org

III- SANTE

V-1 Agence nationale de la santé -ARS

ARS de Corse, Quartier Saint Joseph, CS 13003, 20 700 Ajaccio cedex 9

Tel : 04 95 51 98 98

www.ars.corse.sante.fr

Ouverture au public : du lundi au vendredi de 09H à 11H30 et de 14H à 16H

L'Agence régionale de la santé (établissement public) regroupe les organismes jusqu'alors chargés des politiques de santé dans la région et les départements (DSS, ARH, URCAM, GRSP...).

Ses deux grandes missions : le pilotage de la santé publique et la régulation de l'offre de santé, dans les secteurs ambulatoire, médico-social et hospitalier.

V-2 Centre hospitalier de la Miséricorde d'Ajaccio

27, avenue Impératrice Eugénie, 20303 Ajaccio

www.ch-ajaccio.fr

04 95 29 90 90

- **Permanence d'accès aux soins de santé (PASS)**

Consultation médico-psychosociale- Service de médecine A -2ème étage

Tél : 04 95 29 90 33 (accueil pôle médecine)

- **Urgences**

Tél : 04 95 29 91 49

V-3 Unité Mobile d'actions psychiatriques pour personnes précarisées (UMAPPP) de Castelluccio

Route Saint-Antoine - BP 85 - 20176 AJACCIO

Tél. 06 88 52 17 09

Site internet : www.castelluccio.fr

Interventions à Stella Maris, dans les CHR, et le CHUS et dans la maraude.

V-4 Consultation dentaire de premier recours UMCS (Union des mutuelles de Corse du sud)

Boulevard Sébastien Costa-La Rocade-20000 Ajaccio

Tél : 04 95 23 12 64 - sur RV pris par MdM

V-5 Aide médicale gratuite

Caisse primaire assurance maladie (CPAM)

boulevard Abbé Recco, "Les Padules", 20702 AJACCIO CEDEX 9

Tél : 08 11 70 36 46

Accueil du lundi au vendredi : 7h45 à 15h45

Accueil téléphonique du lundi au vendredi : 8h30-17h30

Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

3 rue Sœur Alphonse 20000 Ajaccio

Tél : 04 95 51 52 88

Accueil du lundi au vendredi (de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00).

V-6 Centre départemental de la vaccination de la Corse du sud

18, boulevard Lantivy- 20000 AJACCIO

Tel : 04 95 29 12 65

Courriel : vaccination.cg2a@cg-corsedusud.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 11h45 et de 14h00 à 16h00

V-7 Centre départemental de dépistage (CEGIDD)

18 boulevard Lantivy 20 000 Ajaccio (arrêt de bus : statut Marcaggi)

Tél : 04 95 29 12 65

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 11h45 et 14h00 à 16h00, ou sur rendez-vous

Test de dépistage gratuit anonyme ou non (levée d'anonymat)

VIH/Sida, Syphilis, Chlamydia, gonocoque

Hépatites A, B, C

Prélèvement urétral, vaginal.

- Test rapide d'orientation diagnostic (TROD). Il permet par une simple piqûre au bout du doigt, d'avoir un résultat immédiat à condition que la dernière prise de risque soit supérieure à 3 mois.
- Traitements ambulatoires de certaines IST

V-8 Centre départemental de lutte contre la tuberculose et les maladies respiratoires (CLAT)

7 Cours Grandval 20 000 Ajaccio

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 11h45 et 14h00 à 16h00

Tél : 04 95 29 13 81

V-9 Centre de protection maternelle et infantile (PMI)

Accueil général : 21, bis rue Del Pellegrino- 20090 Ajaccio

Tel : 04 95 29 14 11

Du lundi au vendredi : de 08h30 à 12h00 de 13h00 à 17h00

V-10 Centre de planification et d'éducation familial (CPEF)

18, Boulevard Lantivy, 2ème étage Bat B- 20000 AJACCIO

Tel : 04 95 29 80 80

cpef.ajaccio@cg-corsedusud.fr

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

V-11 Addictologie : consultations et soins gratuits

Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie : centre hospitalier Castelluccio

www.ch-castelluccio.fr/services/addictologie

Tél : 04 95 29 36 80

Consultations, prise en charge cure de désintoxication (ambulatoire et hospitalisation ; suivi post-cure) : lundi, Mercredi et vendredi de 13h à 17h ; mardi et jeudi de 9h à 12h

Consultations cannabis : lundi et vendredi de 13h à 17h ; mercredi sur rendez-vous de 13h à 17h ; mardi et jeudi de 9h à 12h.

Numéros utiles :

Ecoute cannabis : 0811 912 020

Fil santé-jeunes : 0800 235 236

Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA Loretto)

30 avenue Colonel Colonna d'Ornano, Ajaccio

Tél : 04 95 20 38 38 / 06 08 96 05 29

csapa_chd@ch-castelluccio.fr

Ouvert au public : lundi/mardi/mercredi/vendredi 9h-17, jeudi 9h-13h

Permanence téléphonique : la ligne 06 08 96 05 29 est dédiée aux professionnels ou aux usagers (pour les cas d'urgence), elle est joignable de 8h à 20h, WE et jours fériés compris.

Substitution : Unité Méthadone le lundi, mercredi et vendredi de 9h à 17h, le mardi et le jeudi de 9h à 13h

- Toxicomanie
- Alcoologie
- Dépendance au jeu
- Addictologie
- Pharmacodépendance
- Autre

Dispositif d'information, d'orientation et d'aide : **www.drogues-info-service.fr**

Ligne Drogue Info Service : 0 800 23 13 13, appel anonyme et gratuit d'un poste fixe (depuis un portable au coût d'une communication ordinaire au **01 70 23 13 13**), 7 jours/7, de 8h à 2h

Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA)

Ouvert au public : lundi au jeudi : 8h30- 17h30. Vendredi : 8h30-16h

28 avenue Colonel Colonna d'Ornano- Immeuble Sampolo, Ajaccio

Tél : 04 95 21 85 85 / Fax : 04.95.21.06.06

anpaa2a@anpaa.asso.fr. www.anpaa-corse.fr

V-12 Sida, centre d'information et de dépistage anonyme et gratuit

18 bd Lantivy 20000 Ajaccio

Tél : 04 95 29 15 92/90

V-13 Psychiatrie infanto-juvénile

Centre d'Intersecteur pour l'Enfance (CISE)

11, avenue Dr Noël Franchini - 20090 AJACCIO

Téléphone : 04 95 22 70 54

Centre d'Intersecteur pour l'Adolescent (CISA)

Rue Jacques Gavini - 20090 AJACCIO

Téléphone : 04 95 10 61 12

Institut pour déficients sensoriels (IDS)

9, Cours Jean Nicoli—20090 AJACCIO

Téléphone : 04 95 22 29 46

Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)

9, Cours Jean Nicoli—20090 AJACCIO

Téléphone : 04 95 22 46 03

Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP)

9, Cours Jean Nicoli -20090 AJACCIO

Téléphone : 04 95 22 32 26

Institut Médico- Éducatif (IME Les Salines)

Avenue Maréchal Juin, 20090 AJACCIO

Téléphone 04 95 23 65 65

Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique

ITEP/SESSAD

Centre commercial « Les lacs », avenue du Mont Thabor – 20090 AJACCIO

Téléphone : 04 95 22 33 34

Service de Suivi Éducatif et de Soins à Domicile SESSAD « U FIATU »

Centre commercial « Les lacs », avenue du Mont Thabor – 20090 AJACCIO

Téléphone : 04 95 22 77 79

V-14 Instance régionale d'éducation de de promotion de la santé -IREPS

Une permanence est assurée de 8H30 à 12H et de 14H à 17H dans nos locaux

Résidence les jardins de Bodiccione

boulevard Louis Campi

20090 Ajaccio

Téléphone : 04 95 21 47 99

Courriel: contact@ireps-corse.fr

Site : www.ireps-corse.fr

L'IREPS Corse est chargée d'améliorer la qualité des actions en éducation et promotion de la santé en région Corse et de coordonner le pôle régional de compétences. L'IREPS œuvre à travers plusieurs axes de travail :

- Former les acteurs au développement, à la gestion et à l'évaluation des projets.
- Soutenir méthodologiquement les acteurs, les institutions et les élus œuvrant en éducation et promotion de la santé.
- Produire des données pour analyser les besoins régionaux en éducation et promotion de la santé afin de repérer les leviers d'actions.
- Structurer l'offre en documentation par la diffusion d'outils d'intervention et de communication en éducation et promotion de la santé.
- Favoriser le développement d'actions afin de permettre l'équité d'accès à l'éducation pour la santé sur le territoire.

V-15 Santé Animal

- **Clinique vétérinaire Saint Jean. Tél : 04 95 22 11 75**
- **Refuge de Caldaniccia. Tél : 06 88 67 31 09 ou au 06 03 58 63 83**

IV- HANDICAPS-AIDE

VI-1 Maison départementale des personnes handicapées- MDPH

Avenue du Mont Thabor-Immeuble Castellani
BP 80962, 20700 Ajaccio CEDEX 9
Tel: 04 95 10 40 90
Fax: 04 95 10 40 93

Accueil

Lundi : 8h30 à 11h30 - 14h00 à 16h00
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 8h30 à 11h30

Accueil téléphonique

Tous les jours de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30

VI-2 Etablissement et service d'aide par le travail - ESAT

- **ADAPEI CORSE-DU-SUD siège (Association départementale Amis Parents Enfants Inadaptés)**

ESAT U Licettu Zone industrielle du Vazzio, 20090, AJACCIO
Courriel : siege.adapei2a@gmail.com
Tél : 04 95 2 48 86

- **CAT ULICETTU** accueille 68 personnes reconnues travailleurs handicapés

ZI du Vazzio rte Sartène 20090 Ajaccio
Tél : 04 95 23 15 25
Fax : 04 95 23 22 33
Courriel : esatulicettu@yahoo.fr

Activités :

- Restaurant, cafétéria
- Nettoyage de véhicules
- Conditionnement, travaux à façon
- Restauration collective, liaison froide
- Location de salles
- GED (gestion électronique des documents)

- **LES JARDINS DU GOLFE** accueille 114 personnes reconnues travailleurs handicapés

11, Lotissement Michel-Ange, 20167 Baleone
Tél : 04 95 23 64 50
Fax : 04 95 10 30 56
Courriel : esatulicettu@yahoo.fr

Activités :

- Blanchisserie industrielle
- Pépinières
- Entretien et création d'espaces verts
- Vente sur place de produits artisanaux

V- SENIORS- SERVICES

VIII-1 ADMR Corse du sud

Organisme gestionnaire SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées)

Villa Isabelle - 8, rue Rossi - 20000 AJACCIO

Tél : 04 95 21 31 78

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Maison territoriale des services ADMR du pays ajaccien

Lot Michelangelo - 20167 AFA

Tél : 04.95.21.98.37

Du Lundi au Vendredi de 08h30 à 16h30

VIII-2 Association corse pour les personnes âgées (ACPA)

Organisme gestionnaire SSIAD Services de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées

Domaine des chênes, E5Alzo Di Leva 2, La Rocade

BP 562- 20189 Ajaccio Cedex 2.

Tél : 04 95 22 35 22 - Fax : 04 95 23 03 29

Courriel : acpa2a@wanadoo.fr

Site : www.acpa.corsica

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 15h30 (sauf le jeudi après midi)

Permanence téléphonique : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

VIII-3 Corssad

Organisme gestionnaire SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées)

8 cours Général Leclerc, 20000 Ajaccio

Tél : 04 95 20 22 24

Du Lundi au Vendredi de 08 h 45 à 16 h 45

VIII-4 Union des Mutuelles de la Corse du Sud

Organisme gestionnaires SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées)

Boulevard Sébastien Costa, La Rocade, 20090 AJACCIO

Tel : 04 95 23 46, ; 04 95 23 46 78